

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 6 avril 2009, à 19 h 55, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-04-214 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 6 avril 2009 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points 17.8 « Adoption / Règlement n° 1546 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de l'avenue Marier entre la rue Henry-Ford et la future avenue André-Chartrand » et 17.9 « Adoption / Règlement n° 1547 / Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie d'une partie de l'avenue Marier, entre la rue Henry-Ford et la future avenue André-Chartrand, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur » et en modifiant le titre du point 17.10 afin d'y ajouter le terrain pour la caserne de pompiers;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 16 mars 2009

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.2 Chœur Chants de Coton / Concert annuel de fin de saison

4.3 Centre Notre-Dame de Fatima / Dégustation « Vins & Fromages »

4.4 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf

4.5 Comité Jeunesse La Presqu'Île / Encan

4.6 Salon Habitat Ville & Banlieue / Remboursement de dépenses

4.9 Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Salon des vins

4.10 Arc-en-Ciel Vaudreuil-Soulanges / Brunch du printemps

5. GREFFE

5.1 Modification des résolutions 09-03-141, 09-03-142 et 09-03-144 / Acquisition de rues

5.2 Acquisition / Propriété des Pères de Sainte-Croix

5.3 Modification de numéros civiques / Rue Sainte-Angélique

- 5.4 Mandat / Avocats / Tribunal administratif du Québec / Évaluation foncière / 54, boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 5.5 Mandat / Avocats / Représentation devant la Régie des alcools, des courses et des jeux / 461, avenue Saint-Charles

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1496 / Approbation du MAMROT
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1539 / Approbation du MAMROT
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement n° 1360-03 / Approbation du MAMROT
- 6.5 Emprunt temporaire / Règlement n° 1543 / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 14 janvier 2009 et du 18 février 2009
- 7.2 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche d'étudiants pour la période estivale 2009
- 7.3 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Embauche de M^{me} Dominique Mineau au poste d'agent de bureau 2
- 7.4 Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics / Embauche de journaliers temporaires pour la saison estivale 2009
- 7.5 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche de M. Benoît-Xavier Francoeur au poste de technicien en informatique
- 7.6 Service de la trésorerie / Embauche de M^{me} Dominique Fréchette au poste de commis à la taxation/perception
- 7.7 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche de M^{me} Geneviève Goyer à titre d'agent de bureau 2 temporaire
- 7.8 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche de M^{me} Hélène Muia au poste de technicien en génie civil 1
- 7.9 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche de M^{me} Josée Petit à titre d'opérateur d'usine de traitement d'eau potable temporaire
- 7.10 Service action communautaire / Embauche de deux (2) moniteurs et/ou sauveteurs aquatiques
- 7.11 Service action communautaire / Embauche d'étudiants pour la période estivale 2009

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes / Demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Acquisition / Modules de jeux et balançoires / Parc des Tuileries
- 11.2 Club de volleyball Citadins de Vaudreuil-Dorion / Aide financière / Championnat canadien féminin
- 11.3 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-09 / Gestion de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin pour les années 2009, 2010 et 2011

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.2 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-12 / Fourniture de pierres concassées pour l'année 2009-2010

- 13.3 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-14 / Location d'une niveleuse avec opérateur pour l'année 2009-2010
- 13.4 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-17 / Fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2009
- 13.5 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-18 / Location de balais de rue avec opérateur pour l'année 2009
- 13.6 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-13 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour l'année 2009-2010
- 13.7 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-11 / Fourniture d'une mini-fourgonnette pour le Service sécurité incendie
- 13.8 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-19 / Fourniture et épandage d'abat poussière liquide
- 13.9 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-16 / Construction et réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2009

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Choix des professionnels / Contrôle de matériaux, consultations géotechniques et arpentage / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des parties des rues Claude-Provost, Maurice-Richard, Toe-Blake et place Toe-Blake ainsi que tous les travaux connexes / Règlement n° 1543
- 15.2 Choix des professionnels / Contrôle de matériaux, consultations géotechniques et arpentage / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage de la rue d'Avignon et d'une partie des rues de Bordeaux, du Beaujolais et de Champagne ainsi que tous les travaux connexes / Règlement n° 1539
- 15.3 Choix des professionnels / Contrôle de matériaux, consultations géotechniques et arpentage / Travaux de voirie, pavage, bordures, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire, incluant les entrées de service d'une partie de la rue Rodolphe et les travaux de construction de voirie, de pavage, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de service et l'aménagement de fossés de la rue Tooke / Règlement n° 1549
- 15.4 Choix des professionnels / Contrôle de matériaux, consultations géotechniques et arpentage / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues Lorne-Worsley, Jean-Claude-Tremblay, Bill-Durnan et Aurèle-Joliat ainsi que tous les travaux connexes / Règlement n° 1540
- 15.5 Modification résolution 08-12-1100 / Certificats de localisation / Appropriation des dépôts
- 15.6 Soumissions / Services professionnels de laboratoire pour le contrôle des matériaux et les consultations géotechniques dans le cadre de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux de construction des services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, feux de circulation, passages à niveaux et voie cyclable sur une partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et du boulevard de la Gare / Règlement n° 1503
- 15.10 Modification du tracé de rues et de localisation de terrain pour fins de parc / Lot 3 856 913
- 15.11 Soumissions / Appel d'offres n° 31020-2 / Élargissement du boulevard de la Gare / Règlement n° 1503
- 15.12 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Règlement n° 183-1 / Matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau
- 15.14 Soumissions / Appel d'offres n° 080212 / Nouveau bâtiment de services dans le parc Valois / Règlement n° 1542

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 10 mars 2009
- 16.2 PIIA / 67, rue Adèle / Rénovation et agrandissement d'une résidence / Zone H1-532 / CCU n° 09-03-15

- 16.3 PIIA / Rue Boileau / Nouvelles constructions résidentielles / Lot 3 001 535 / CCU n° 09-03-17
- 16.4 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Zone H3-450 / Lot 3 906 127 / Autorisation habitation trifamiliale jumelée / Mandat / CCU n° 09-03-18
- 16.5 PIIA / 1901, rue Chicoine / Construction d'un nouveau bâtiment / Zone I2-752 / Lot 3 104 988 / CCU n° 09-03-19
- 16.6 PIIA / 101, rue Bill-Durnan / Nouvelle construction commerciale / Zone C2-448 / Lot 3 883 386 / CCU n° 09-03-20
- 16.7 PIIA / 26 et 28, rue Saint-Louis / Rénovation intérieure et extérieure suite à un sinistre / Zone H2-252 / CCU n° 09-03-21
- 16.10 PIIA / 349, boulevard Harwood / Nouvelle enseigne / Zone C3-725 / CCU n° 09-03-25
- 16.11 PIIA / 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Installation de panneaux / Zone C3-307 / CCU n° 09-03-26
- 16.12 Dérogation mineure / 67, rue Adèle / Zone H1-532 / CCU n° 09-03-16
- 16.13 Dérogation mineure / 955, route Harwood / Lot 1 543 608 / Zone I2-651 / CCU n° 09-03-22
- 16.14 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Révision du schéma d'aménagement / Phases de développement

17. RÉGLEMENTATION

- 17.1 Avis de motion / Règlement n° 1480-02 / Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 17.2 Avis de motion / Règlement n° 1503-01 / Règlement modifiant le Règlement n° 1503 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux millions sept cent soixante mille dollars (2 760 000 \$) à ces fins
- 17.3 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-116 / Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir le découpage en zone ainsi que les grilles des usages et normes de la partie de territoire non urbanisée sise au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest de l'avenue André-Chartrand
- 17.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-116 / Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir le découpage en zone ainsi que les grilles des usages et normes de la partie de territoire non urbanisée sise au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest de l'avenue André-Chartrand
- 17.6 Adoption / Règlement n° 1270-22 / Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de revoir les aires d'affectations du territoire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le carrefour giratoire et la bretelle d'accès de la sortie 36 de l'autoroute 40
- 17.7 Adoption / Règlement n° 1277-11 / Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 afin de revoir les critères d'aménagement du groupe 4 localisé sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le carrefour giratoire et la bretelle d'accès de la sortie 36 de l'autoroute 40
- 17.10 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1553 / Acquisition de biens immobiliers / Propriété des Pères de Sainte-Croix / Terrain pour caserne de pompiers

18. DIRECTION GÉNÉRALE

- 18.1 Autorisations de la directrice générale
- 18.4 Centre d'action bénévole L'Actuel / Semaine de l'action bénévole 2009

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

09-04-215 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 16 mars 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-04-216 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-04-217 CHŒUR CHANTS DE COTON / CONCERT ANNUEL DE FIN DE SAISON

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Chœur Chants de Coton de Vaudreuil-Dorion pour la réalisation de leur concert annuel de fin de saison;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets au montant de quinze dollars (15 \$) chacun pour le concert annuel de fin de saison présenté par le Chœur Chants de Coton de Vaudreuil-Dorion qui aura lieu le 30 mai 2009 à l'église Très-Sainte-Trinité de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-218 CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA / DÉGUSTATION « VINS & FROMAGES »

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la dégustation « Vins & Fromages » organisée par le Centre Notre-Dame de Fatima;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de huit (8) billets au montant de cent dollars (100 \$) chacun, soit l'équivalent d'une table, pour la dégustation « Vins & Fromages » organisée par le Centre Notre-Dame de Fatima qui aura lieu le 29 mai 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-219 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 5^e édition du tournoi de golf organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet au montant de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) pour la 5^e édition du tournoi de golf organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 25 mai 2009 au Club de golf privé le Whitlock;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-220 COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE / ENCAN

CONSIDÉRANT que le Comité Jeunesse La Presqu'Île a pour mission de mettre en œuvre des programmes de prévention du crime chez les jeunes de notre région;

CONSIDÉRANT l'organisation d'un encan-repas dans le but d'amasser des fonds qui assureront la continuité des projets et permettront la création d'activités procurant des résultats positifs dans notre communauté;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à titre de commandite au Comité Jeunesse La Presqu'Île pour l'encan-repas qui se tiendra le 8 avril 2009 au restaurant Franco et Nino de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-221 SALON HABITAT VILLE & BANLIEUE / REMBOURSEMENT DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT la participation de la Ville au Salon Habitat Ville & Banlieue lors de sa tenue au Stade olympique de Montréal du 12 au 15 mars 2009;

CONSIDÉRANT la présence de certains membres du Conseil au kiosque de la Ville afin d'y accueillir les visiteurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le remboursement des dépenses réellement encourues par les membres du Conseil ayant assuré une présence au kiosque de la Ville, sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives, lors de la tenue du Salon Habitat Ville & Banlieue du 12 au 15 mars 2009 au Stade olympique de Montréal;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-00-310;

QU'à ces fins, le Conseil autorise les transferts de crédits suivants :

DE : 02-110-00-310 (Frais de représentation et déplacement - Conseil) 500 \$

À : 02-621-00-310 (Frais de déplacement – Promo dével. économique) 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-222 FONDATION DES ENFANTS DE VAUDREUIL-SOULANGES / SALON DES VINS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 7^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de six (6) billets VIP au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun et deux (2) billets grand public au montant de vingt-cinq (25 \$) chacun dans le cadre de la 7^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 6 mai 2009 à la Maison Trestler;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-223 ARC-EN-CIEL VAUDREUIL-SOULANGES / BRUNCH DU PRINTEMPS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au brunch du printemps préparé par l'organisme Arc-en-Ciel Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de vingt (20) billets au montant de quinze dollars (15 \$) chacun pour le brunch du printemps préparé par l'organisme Arc-en-Ciel Vaudreuil-Soulanges au profit du plateau de travail Le Zèbre Rouge et des résidences de l'organisme qui se tiendra le 5 avril 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-224 MODIFICATION DES RÉOLUTIONS 09-03-141, 09-03-142 ET 09-03-144 / ACQUISITION DE RUES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le numéro de lot 3 807 102 soit ajouté à la résolution 09-03-142 immédiatement après le lot 3 807 101;

QUE toute mention des lots 4 150 974 et 4 150 975 soit enlevée de la résolution 09-03-141;

QUE soit ajouté dans la résolution 09-03-144, à l'égard de la rue des Méandres, le numéro de lot 4 150 975.

« ADOPTÉE »

09-04-225 ACQUISITION / PROPRIÉTÉ DES PÈRES DE SAINTE-CROIX

CONSIDÉRANT la volonté des Pères de Sainte-Croix de céder à la Ville les lots 2 437 653 et 1 676 430 pour un montant à être négocié;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que la Ville s'en porte acquéreur;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit mandatée afin de négocier les termes et conditions d'acquisition desdits lots;

QUE cette acquisition soit conditionnelle à la mise en vigueur d'un règlement d'emprunt prévoyant les sommes nécessaires;

QUE mandat soit confié à l'étude Belliveau Sauvé Roy, notaires, afin de préparer et recevoir l'acte notarié de cession des lots 2 437 653 et 1 676 430;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

09-04-226 MODIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES / RUE SAINTE-ANGÉLIQUE

CONSIDÉRANT le rapport de M. Dominic Beaulieu, directeur adjoint du Service de l'urbanisme, en date du 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'un défaut de planification lors de l'attribution des numéros civiques sur une partie de la rue Sainte-Angélique oblige la ville de Vaudreuil-Dorion à procéder à la renumérotation de certains de ceux-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE les numéros civiques des unités d'occupation suivantes, sur la rue Sainte-Angélique, soient modifiés comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 675 478	6329-61-7218	19, rue Ste-Angélique	17, rue Ste-Angélique
1 675 480	6329-61-8530	21, rue Ste-Angélique	19, rue Ste-Angélique
1 675 483	6329-71-1862	23, rue Ste-Angélique	21, rue Ste-Angélique
3 374 842	6329-71-3174	25, rue Ste-Angélique	23, rue Ste-Angélique app. 1
3 374 842	6329-71-3174	25-A, rue Ste-Angélique	23, rue Ste-Angélique app. 2

QUE ces changements deviennent effectifs le 30 avril 2009;

QUE les propriétaires et occupants soient avisés et que, sur demande et présentation des pièces justificatives, les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés.

« ADOPTÉE »

09-04-227 MANDAT / AVOCATS / TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC / ÉVALUATION FONCIÈRE / 54, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT un recours entrepris à l'encontre des valeurs apparaissant au rôle d'évaluation de la Ville relatif à une propriété sise au 54-100 à 54-310 du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que la Ville et la requérante ont été convoquées à une conférence préparatoire devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) le 29 avril 2009 et qu'il y a lieu de désigner un avocat afin que la Ville y soit légalement représentée;

CONSIDÉRANT la demande de l'évaluateur à cet effet en date du 6 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier du TAQ portant le numéro SAI-M-151318-0810.

« ADOPTÉE »

09-04-228 MANDAT / AVOCATS / REPRÉSENTATION DEVANT LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX / 461, AVENUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT la résolution 08-09-770;

CONSIDÉRANT l'opposition déposée à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) par la Ville à l'encontre de demandes de permis de vente d'alcool pour un établissement situé au 461, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la RACJ doit refuser la délivrance de tout permis susceptible de nuire à la tranquillité publique;

CONSIDÉRANT que la RACJ a convoqué pour une audition le 17 avril prochain la Ville et la requérante des permis afin de statuer sur l'opportunité ou les conditions de délivrance de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les avocats qui représenteront la Ville dans ce dossier;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier n° 370437 de la RACJ.

« ADOPTÉE »

09-04-229 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cinq millions vingt mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et neuf cents (5 020 883,09 \$).

« ADOPTÉE »

09-04-230 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1496 / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 25 mars 2009, le Règlement n° 1496 et un emprunt de dix millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (10 480 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit dix millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (10 480 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

09-04-231 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1539 / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 25 mars 2009, le Règlement n° 1539 et un emprunt de sept cent trente-huit mille dollars (738 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit sept cent trente-huit mille dollars (738 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

09-04-232 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1360-03 / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 25 mars 2009, le Règlement n° 1360-03 et un emprunt additionnel de deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille dollars (2 789 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille dollars (2 789 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

09-04-233 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1543 / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 25 mars 2009, le Règlement n° 1543 et un emprunt d'un million cinq cent trente-six mille dollars (1 536 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million cinq cent trente-six mille dollars (1 536 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**09-04-234 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 14 JANVIER 2009
ET DU 18 FÉVRIER 2009**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter les procès-verbaux des réunions du Comité de santé et sécurité au travail tenues le 14 janvier 2009 ainsi que le 18 février 2009 et de verser les documents susdits aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

**09-04-235 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE
D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{mes} Isabelle Mailhot, Roxanne Chrétien, Élisabeth Gingras ainsi que MM. Simon Boudrias, Olivier Pahud, Jean-Patrick Turnblom, Frédéric Bourbonnais et Maxime Garneau à titre d'étudiants au Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, pour une période maximale de seize (16) semaines débutant au plus tôt le 4 mai 2009, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**09-04-236 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES
TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE DE M^{ME} DOMINIQUE MINEAU AU POSTE
D'AGENT DE BUREAU 2**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier d'agent de bureau 2 au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M^{mes} Éloyse Delli Colli Trudel, conseillère en ressources humaines, et Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, ainsi que MM. Luc Brazeau, directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux, et Luc Duval, chef de division – Travaux publics, en date du 27 mars 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Dominique Mineau au poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, à compter du 6 avril 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Mineau aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QU'elle devra compléter avec succès un cours en secrétariat (DEP). Il est entendu que les frais de cours et d'absence reliés à ses études ne seront pas remboursés par la Ville. De plus, elle devra obtenir son diplôme d'études professionnelles dans un délai de trois (3) ans, à défaut de quoi le Conseil municipal prendra les mesures qu'il jugera appropriées;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Mineau;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-237

SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE DE JOURNALIERS TEMPORAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE 2009

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Luc Brazeau, directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux, en date du 19 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Annie Bergeron et de MM. Lawrence Cloutier, Patrick Briard, Sylvain Fortin, Christian Lanthier, Dominic Leduc et François Lacoste à titre de journaliers temporaires au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics pour la saison estivale 2009 et ce, à compter du 30 mars 2009, pour un maximum de 1 200 heures, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de MM. Maxime Beaudoin, Louis-Philippe Lamarre, Jean-François Lamer et Kevin Boivin à titre de journaliers temporaires au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics pour la saison estivale 2009 et ce, à compter du 6 avril 2009, pour un maximum de 1 200 heures, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-238

SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / EMBAUCHE DE M. BENOÎT-XAVIER FRANCOEUR AU POSTE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de technicien en informatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 23 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Benoît-Xavier Francoeur au poste régulier à temps plein de technicien en informatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique et ce, à compter du 27 avril 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 12 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Francoeur aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Francoeur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-239 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE DE M^{ME} DOMINIQUE FRÉCHETTE AU POSTE DE COMMIS À LA TAXATION/PERCEPTION

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M^{mes} Mona Dumouchel, trésorière, et Diane Michelin, coordonnatrice à la taxation, ainsi que M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 23 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Dominique Fréchette au poste régulier à temps plein de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie et ce, à compter du 4 mai 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Fréchette aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Fréchette;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-240 SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE DE M^{ME} GENEVIÈVE GOYER À TITRE D'AGENT DE BUREAU 2 TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement et le surcroît de travail au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux, en date du 19 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Geneviève Goyer à titre d'agent de bureau 2 temporaire au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux pour la période comprise entre le 30 mars 2009 et le 30 septembre 2009, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-241 SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE DE M^{ME} HÉLÈNE MUIA AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL 1

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de technicien en génie civil 1 au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Marc Côté, directeur adjoint des Services technique, de l'urbanisme et des eaux, et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 25 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Hélène Muia au poste régulier à temps plein de technicien en génie civil 1 au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux à compter du 4 mai 2009 et ce, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 12 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Muia aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Muia;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-242 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE DE M^{ME} JOSÉE PETIT À TITRE D'OPÉRATEUR D'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement temporaire au sein de la Division des eaux (unité usine);

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux, en date du 24 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Josée Petit à titre d'opérateur d'usine de traitement d'eau potable temporaire au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, à compter du 25 mars 2009 jusqu'au 31 janvier 2010 inclusivement, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 5 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-04-243 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE DE DEUX (2) MONITEURS ET/OU SAUVETEURS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, et de M^{me} Joëlle Morin, coordonnatrice aux programmes aquatiques, en date du 19 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche temporaire de M^{me} Mylène Guérin-Bourdages et de M. Louis-Michel Dubreuil à titre de moniteurs et/ou sauveteurs aquatiques au sein du Service action communautaire et ce, à compter du 9 avril 2009, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-04-244 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2009

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la demande de M. Marc Brunet, directeur adjoint au Service action communautaire, à l'égard des besoins en personnel durant la période estivale 2009;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées le 28 février 2009 dans le cadre du processus de sélection des candidats;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Marc Brunet, directeur adjoint au Service action communautaire, en date du 2 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de MM. Maxime Lemire-Girard, Youri Mathieu, Jérémie Beaudoin, Jean-Philippe Mailhot et Steve Calamia à titre d'étudiants au sein du Service action communautaire et ce, à compter du 15 avril 2009 jusqu'au 21 septembre 2009, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-04-245 APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture, soit autorisée à acheminer une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2009.

« ADOPTÉE »

09-04-246 ACQUISITION / MODULES DE JEUX ET BALANÇOIRES / PARC DES TUILERIES

CONSIDÉRANT les propositions soumises par différentes firmes pour la fourniture et l'installation de modules de jeux et balançoires dans le parc des Tuileries;

CONSIDÉRANT l'analyse desdites propositions réalisée suivant la grille de pondération et d'évaluation du Service action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

DE retenir la proposition soumise par Équipements récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis (Québec), G6V 9E6, pour la fourniture et l'installation des modules de jeux F-09031 – LASA (le Émo) et F-09033 – LASA (le Avigna) avec balançoires au parc des Tuileries et ce, pour un montant de trente mille huit cent quarante-sept dollars (30 847 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

09-04-247 CLUB DE VOLLEYBALL CITADINS DE VAUDREUIL-DORION / AIDE FINANCIÈRE / CHAMPIONNAT CANADIEN FÉMININ

ATTENDU que M^{mes} Virginie Mailhot, Marie-Louise Gareau, Émilie St-Denis, Gabrielle Galantino et Élisabeth Brochu-Fortin, résidentes de la ville de Vaudreuil-Dorion, sont membres du Club de volleyball Citadins de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que M^{mes} Mailhot, Gareau, St-Denis, Galantino et Brochu-Fortin participeront au championnat canadien féminin de volleyball 16 ans et moins qui aura lieu du 8 au 10 mai prochain à Moncton;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) par participante soit versé au Club de volleyball Citadins de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour M^{mes} Mailhot, Gareau, St-Denis, Galantino et Brochu-Fortin pour leur participation au championnat canadien féminin de volleyball 16 ans et moins qui aura lieu du 8 au 10 mai prochain à Moncton;

QUE ce montant sera versé sur présentation des preuves de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-248 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-09 / GESTION DE LA DESCENTE D'EMBARCATIONS AU PARC ESTHER-BLONDIN POUR LES ANNÉES 2009, 2010 ET 2011

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la gestion de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin pour les années 2009, 2010 et 2011, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 24 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-09;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par M. Sylvain Rouse, 2076, chemin des Chenaux, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P7, pour la gestion de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin pour les années 2009, 2010 et 2011 et ce, pour un montant de treize mille sept cents dollars (13 700 \$) pour chacune des années prévues au devis, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-09;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-42-522;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-249 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-12 / FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES POUR L'ANNÉE 2009-2010

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de pierres concassées pour l'année 2009-2010, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-12;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil Itée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture des matériaux suivants pour l'année 2009-2010 :

- pierre concassée 0-20 mm avec transport au coût unitaire de quinze dollars et quatre-vingt-seize cents (15,96 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;
- pierre concassée 0-56 mm avec transport au coût unitaire de quinze dollars et soixante-seize cents (15,76 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Les Carrières Régionales inc., 355, boulevard Monseigneur Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 0G5, pour la fourniture des matériaux suivants pour l'année 2009-2010 :

- pierre concassée 0-20 mm sans transport au coût unitaire de onze dollars et vingt cents (11,20 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;
- pierre concassée 0-56 mm sans transport au coût unitaire de dix dollars et quatre-vingt-quinze cents (10,95 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-12;

QUE le directeur du Service, le chef de division ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pierres concassées pour l'année 2009-2010 et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-04-250 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-14 / LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR POUR L'ANNÉE 2009-2010

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour l'année 2009-2010, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-14;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour l'année 2009-2010 de marque Champion, modèle 740, année 1981, code 0222 et ce, pour un taux horaire de cent quinze dollars (115 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-14;

QUE le directeur du Service, le chef de division ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une niveleuse avec opérateur pour l'année 2009-2010 et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-04-251

SOUSSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-17 / FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2009, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-17;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2009 et ce, pour un montant de deux cent soixante-six dollars et quatre-vingts cents (266,80 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-17;

QUE le directeur du Service, le chef de division ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2009 et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-04-252

SOUSSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-18 / LOCATION DE BALAIS DE RUE AVEC OPÉRATEUR POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la location de balais de rue avec opérateur pour l'année 2009, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-18;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Entretien J.R. Villeneuve inc., 906, rue Jacques Paschini, Bois-des-Filion (Québec), J6Z 4W4, pour la location de balais de rue avec opérateur pour l'année 2009 et ce, au taux horaire de soixante-huit dollars (68 \$), taxes applicables non comprises, pour un balai de type aspirateur ainsi qu'un balai de type mécanique, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-18;

QUE le directeur du Service, le chef de division ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de balais de rue avec opérateur pour l'année 2009 et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-04-253 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-13 / LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLE AVEC OPÉRATEUR POUR L'ANNÉE 2009-2010

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour les années 2009-2010, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-13;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1303, de marque Volvo, modèle EC 55-3, année 2002, au taux horaire de quatre-vingt-quatorze dollars (94 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par 156563 Canada inc., 2057, rue Chicoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1304, de marque Hitachi, modèle EX80, année 2008, au taux horaire de quatre-vingt-huit dollars (88 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Excavation Vaudreuil inc., 2057, rue Chicoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1308, de marque Volvo, modèle EC-160BLC, année 2006, au taux horaire de cent deux dollars (102 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1310, de marque Komatsu, modèle PC 200-6, année 2003, au taux horaire de cent vingt-trois dollars (123 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Excavation Camara inc., 162, rue Marier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6V8, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1313, de marque Caterpillar, modèle 320C, année 2007, au taux horaire de cent quatorze dollars (114 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1320, de marque Volvo, modèle EC 330, année 2005, au taux horaire de cent cinquante-cinq dollars (155 \$), taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-13;

QUE le directeur du Service, le chef de division ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour les années 2009-2010 et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-04-254 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-11 / FOURNITURE D'UNE MINI-FOURGONNETTE POUR LE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'une mini-fourgonnette pour le Service sécurité incendie, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-11;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excellence Dodge Chrysler Jeep, 115, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour la fourniture d'une mini-fourgonnette pour le Service sécurité incendie et ce, pour un montant de vingt-trois mille neuf cent vingt-deux dollars et soixante-treize cents (23 922,73 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-11;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2010.

« ADOPTÉE »

09-04-255 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-19 / FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE LIQUIDE

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière liquide, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois (3) des quatre (4) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Multi Routes inc., 11415, 6^e Avenue, Montréal (Québec), H1E 1R8, pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière liquide et ce, au coût de vingt-huit cents et cinq dixièmes (0,285 \$) le litre, taxes applicables non comprises, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-19;

QUE le directeur du Service, le chef de division ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et l'épandage d'abat poussière liquide et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-04-256

SOUSSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-16 / CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la construction et la réfection de bordures et trottoirs, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-16;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux suivants sur le territoire de la Ville :

- réfection complète de trottoirs au coût de deux cent quinze dollars et quarante-cinq cents (215,45 \$) le mètre carré, taxes applicables non comprises;
- construction de trottoirs neufs au coût de cent soixante-quatorze dollars et trente cents (174,30 \$) le mètre carré, taxes applicables non comprises;
- réfection complète de bordures au coût de cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (159,85 \$) le mètre linéaire, taxes applicables non comprises;
- construction complète de bordures au coût de cent vingt-trois dollars et trente-cinq cents (123,35 \$) le mètre linéaire, taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-09-16;

QUE le directeur du Service, le chef de division ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la construction et la réfection de bordures et trottoirs et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-04-257

CHOIX DES PROFESSIONNELS / CONTRÔLE DE MATÉRIAUX, CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES ET ARPENTAGE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE DES PARTIES DES RUES CLAUDE-PROVOST, MAURICE-RICHARD, TOE-BLAKE ET PLACE TOE-BLAKE AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÉGLEMENT N° 1543

CONSIDÉRANT le *Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues Toe-Blake, place Toe-Blake, Maurice-Richard et Claude-Provost et décrétant un emprunt d'un million cinq cent trente-six mille dollars (1 536 000 \$) à ces fins* (Règlement n° 1543);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui auront à participer à la réalisation de ces travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Gyuylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M. Clément Arsenault, arpenteur géomètre, pour les services d'arpentage nécessaires à l'exécution des travaux précités;

QUE le Groupe A.B.S. inc. soit choisi afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur-résidant chargé de la surveillance des travaux dans le but de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et assurer que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1543.

« ADOPTÉE »

09-04-258

CHOIX DES PROFESSIONNELS / CONTRÔLE DE MATÉRIAUX, CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES ET ARPENTAGE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE DE LA RUE D'AVIGNON ET D'UNE PARTIE DES RUES DE BORDEAUX, DU BEAUJOLAIS ET DE CHAMPAGNE AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1539

CONSIDÉRANT le *Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage incluant tous les travaux connexes de la rue d'Avignon et une partie des rues de Bordeaux, du Beaujolais et de Champagne et décrétant un emprunt de sept cent trente-huit mille dollars (738 000 \$) à ces fins (Règlement n° 1539)*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui auront à participer à la réalisation de ces travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M. Louis Boudreault, arpenteur géomètre, pour les services d'arpentage nécessaires à l'exécution des travaux précités;

QUE la firme Inspec-Sol inc. soit choisie afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur-résident chargé de la surveillance des travaux dans le but de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et assurer que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1539.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège à 20 h 45.

09-04-259

CHOIX DES PROFESSIONNELS / CONTRÔLE DE MATÉRIAUX, CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES ET ARPENTAGE / TRAVAUX DE VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, DE PROLONGEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICE D'UNE PARTIE DE LA RUE RODOLPHE ET LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE PROLONGEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICE ET L'AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS DE LA RUE TOOKE / RÈGLEMENT N° 1549

CONSIDÉRANT le *Règlement décrétant une dépense de sept cent quarante-sept mille dollars (747 000 \$) et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars (547 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de voirie, de pavage, bordures, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de services d'une partie de l'avenue Rodolphe et les travaux de construction de voirie, de pavage, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de service et l'aménagement de fossés de la rue Tooke incluant l'acquisition de terrains nécessaires pour l'aménagement de l'impasse de virage sur la rue Tooke et tous les travaux connexes (Règlement n° 1549)*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui auront à participer à la réalisation de ces travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M. Roger Trudeau, arpenteur géomètre, pour les services d'arpentage nécessaires à l'exécution des travaux précités;

QUE la firme Inspec-Sol inc. soit choisie afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur-résidant chargé de la surveillance des travaux dans le but de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et assurer que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville;

QUE ces mandats soient donnés conditionnellement à la mise en vigueur du Règlement n° 1549.

« ADOPTÉE »

09-04-260

CHOIX DES PROFESSIONNELS / CONTRÔLE DE MATÉRIAUX, CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES ET ARPENTAGE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DES RUES LORNE-WORSLEY, JEAN-CLAUDE-TREMBLAY, BILL-DURNAN ET AURÈLE-JOLIAT AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1540

CONSIDÉRANT le *Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues Lorne-Worsley, Jean-Claude-Tremblay, Bill-Durnan et Aurèle-Joliat en décrétant un emprunt d'un million trois cent dix-huit mille dollars (1 318 000 \$) à ces fins* (Règlement n° 1540);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui auront à participer à la réalisation de ces travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M. Roger Trudeau, arpenteur géomètre, pour les services d'arpentage nécessaires à l'exécution des travaux précités;

QUE le Groupe A.B.S. inc. soit choisi afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur-résidant chargé de la surveillance des travaux dans le but de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et assurer que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1540.

« ADOPTÉE »

09-04-261

MODIFICATION RÉOLUTION 08-12-1100 / CERTIFICATS DE LOCALISATION / APPROPRIATION DES DÉPÔTS

CONSIDÉRANT la résolution 08-12-1100 autorisant l'appropriation des dépôts afin de faire produire les certificats de localisation tels que répertoriés dans le rapport déposé par M. Dominic Beaulieu, directeur adjoint au Service de l'urbanisme, en date du 8 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que trois (3) des propriétaires inscrits audit rapport ont ultérieurement donné mandat à un arpenteur géomètre de produire le certificat de localisation requis et qu'une copie certifiée conforme en a été remise à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné par la Ville à des arpenteurs géomètres et que ceux-ci ont été avisés de ne pas réaliser ces trois (3) certificats de localisation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soient soustraits du rapport susdit de M. Dominic Beaulieu les noms des propriétaires des immeubles suivants :

- 2770, rue Honoré-Mercier
- 2573, rue des Tulipes
- 2271, rue Metcalfe

ET QUE leur dépôt leur soit remboursé.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège à 20 h 48.

09-04-262

SOUSSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET LES CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE, FEUX DE CIRCULATION, PASSAGES À NIVEAUX ET VOIE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DES RUES FORBES, BOILEAU, ELMER-LACH ET DU BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT N° 1503

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées à l'égard de services professionnels de laboratoire pour le contrôle des matériaux et les consultations géotechniques dans le cadre de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux de construction des services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, feux de circulation, passages à niveaux et voie cyclable sur une partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et du boulevard de la Gare, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 18 mars 2009;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 23 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe A.B.S. inc., 181, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant quatre-vingt-six mille six cent trente dollars (86 630 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1503-15;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1503.

« ADOPTÉE »

09-04-263

MODIFICATION DU TRACÉ DE RUES ET DE LOCALISATION DE TERRAIN POUR FINS DE PARC / LOT 3 856 913

CONSIDÉRANT la résolution 06-10-949 approuvant le tracé de rues du secteur des avenues Marier et André-Chartrand;

CONSIDÉRANT la demande de modification du tracé de rues par le promoteur;

CONSIDÉRANT que le tracé de rues proposé élimine une rue en impasse et un îlot n'ayant pas de valeur au niveau des espaces verts;

CONSIDÉRANT que la localisation du parc proposée rend plus accessible ledit parc et son aménagement;

CONSIDÉRANT que la révision du tracé de rues permet l'ajout d'un passage pour piétons facilitant l'accès audit parc et permet de créer un lien entre l'ensemble des parcs proposés dans le secteur à développer;

CONSIDÉRANT que la localisation proposée du parc permet de mieux structurer le développement en terme de type de construction dans la section adjacente à la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que les terrains à céder représentent 5 % de la superficie à développer comme c'est le cas pour les autres promoteurs du secteur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion accepte le tracé de rues proposé et la localisation des parcs et sentiers piétonniers pour le lot 3 856 913 et ce, tel qu'illustré au plan préparé par Louis Boudreault, arpenteur géomètre, dossier B08-501, minute 14 271, en date du 19 mars 2009.

« ADOPTÉE »

09-04-264

SOUSSIONS / APPEL D'OFFRES N° 31020-2 / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT N° 1503

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux d'élargissement du boulevard de la Gare, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 31020-2 et son addenda n° 1 daté du 12 mars 2009, le tout tel que mentionné dans le rapport émis par Les Consultants LBCD inc. en date du 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT que les montants de toutes les soumissions reçues excèdent largement le montant prévu au Règlement n° 1503 pour ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire (Règlement n° 1503-01) afin de financer les coûts excédentaires en vue de réaliser la totalité de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux d'élargissement du boulevard de la Gare et ce, pour un montant de huit millions six cent soixante-huit mille cinq cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (8 668 529,95 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 31020-2 et son addenda n° 1 daté du 12 mars 2009, conditionnellement toutefois à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt supplémentaire n° 1503-01 ainsi qu'à l'obtention du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE le Service technique soit mandaté de préparer un règlement d'emprunt supplémentaire afin de financer tous les coûts excédentaires assurant la complète réalisation de ce projet.

« ADOPTÉE »

09-04-265

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / RÈGLEMENT N° 183-1 / MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 183-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifiant le *Règlement numéro 183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transmettre à la MRC les observations de la Ville à l'égard de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville est en accord avec le contenu dudit règlement à l'exception de ce qui suit :

- quant à l'article 1, la Ville demande à ce que le futur article 3.7.2 ne soit pas applicable dans le cas des routes numérotées;
- quant à l'article 2, la Ville demande à ce que la norme de 5,8 L/s/ha ne soit pas applicable au secteur urbanisé de la Ville (à l'est de l'autoroute 540) puisque ce dernier a été conçu et répond à un taux de 25/L/s/ha.

« ADOPTÉE »

09-04-266 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 080212 / NOUVEAU BÂTIMENT DE SERVICES DANS LE PARC VALOIS / RÈGLEMENT N° 1542

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la construction d'un nouveau bâtiment de services dans le parc Valois, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, il appert que les montants apparaissant aux soumissions reçues excèdent substantiellement le montant prévu pour ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal ne donne aucune suite à l'appel d'offres n° 080212 et rejette, en conséquence, les soumissions ouvertes le 24 mars 2009.

« ADOPTÉE »

09-04-267 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 10 MARS 2009

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 mars 2009.

« ADOPTÉE »

09-04-268 PIIA / 67, RUE ADELE / RENOVATION ET AGRANDISSEMENT D'UNE RESIDENCE / ZONE H1-532 / CCU N° 09-03-15

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-15 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation et d'agrandissement d'une résidence, tel que montré au dossier de présentation n° 10:45:40, daté du 26 février 2009 et préparé par M. Denis Roy de la compagnie Top Design, ainsi qu'au plan d'implantation n° B4823-2 portant la minute 12350, daté du 25 février 2009 et préparé par M. Claude Bourbonnais, arpenteur géomètre, sous réserve cependant des recommandations suivantes :

- l'ensemble des portes et fenêtres modifiées doit s'harmoniser (sauf la porte principale si impossible en fonction de l'existant);
- le choix des couleurs des ouvertures doit être uniforme;
- une dérogation mineure concernant le décroché de l'agrandissement projeté doit être demandée et accordée.

« ADOPTÉE »

09-04-269 PIIA / RUE BOILEAU / NOUVELLES CONSTRUCTIONS RESIDENTIELLES / LOT 3 001 535 / CCU N° 09-03-17

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-17 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont, depuis la recommandation du CCU, pris connaissance d'un projet modifié;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte l'architecture des bâtiments compris dans les phases C1 et C2 seulement, modèle Maricourt, du projet Les Condos de la Gare, le tout tel que montré aux plans préparés par Victor Simon, architecte, reçus le 30 mars 2009, sous réserve cependant des conditions et recommandations suivantes :

- tous les murs doivent être recouverts de briques au niveau du rez-de-chaussée;
- la capacité portante des sols doit être démontrée au moyen d'un rapport d'ingénieur;
- les accès et aires de stationnement communs doivent faire l'objet d'une servitude dans laquelle la Ville sera partie prenante;
- les espaces communs pour le recyclage et les déchets des quatre (4) bâtiments doivent faire l'objet d'une servitude.

« ADOPTÉE »

09-04-270 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / ZONE H3-450 / LOT 3 906 127 / AUTORISATION HABITATION TRIFAMILIALE JUMELÉE / MANDAT / CCU N° 09-03-18

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-18 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié au Service de l'urbanisme de la ville de Vaudreuil-Dorion dans le but de revoir le Règlement de zonage n° 1275 aux fins :

- de modifier les usages autorisés dans la zone H3-450 afin d'autoriser seulement l'habitation trifamiliale jumelée;
- d'autoriser une hauteur maximale de bâtiment de 2 étages et demi;
- de modifier les limites de la zone H3-450 afin d'inclure une partie de la zone H1-449;
- d'ajouter la disposition particulière de l'article 3.2.2 afin d'assujettir la zone H3-450 au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

« ADOPTÉE »

**09-04-271 PIIA / 1901, RUE CHICOINE / CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT /
ZONE I2-752 / LOT 3 104 988 / CCU N° 09-03-19**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-19 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un nouveau bâtiment, le tout tel que montré aux plans n° 08652 datés du 9 mars 2009 et préparés par M. Richard Schmidt, architecte, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le requérant doit s'engager de façon formelle à compléter les aménagements extérieurs du bâtiment voisin situé au 1801, rue Chicoine, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction;
- le plan de gestion des eaux pluviales doit être conforme aux exigences de la Ville en la matière;
- les installations septiques doivent être conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r. 8);
- l'espace pour recyclage et les déchets doit être situé en cour latérale et entouré d'une clôture opaque s'harmonisant au bâtiment principal;
- tout entreposage extérieur doit être situé spécifiquement en cour latérale et entouré d'une clôture conforme aux exigences de la Ville en la matière;
- les enseignes doivent être conformes au Règlement de zonage n° 1275;
- les accès et aires de stationnement communs doivent faire l'objet d'une servitude dans laquelle la Ville est partie prenante.

« ADOPTÉE »

**09-04-272 PIIA / 101, RUE BILL-DURNAN / NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE /
ZONE C2-448 / LOT 3 883 386 / CCU N° 09-03-20**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-20 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'une nouvelle construction commerciale, le tout tel que montré aux plans datés du 3 mars 2009 préparés par M^{me} Maggy Cohen, architecte de la firme Cohen et Rubin, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le sens des accès à l'aire de stationnement doit être inversé afin d'éliminer la possibilité de congestion routière sur la collectrice (rue Bill-Durnan);
- ajouter de l'éclairage directionnel orienté vers le bâtiment dans l'aire de stationnement;
- les enseignes doivent faire l'objet d'une demande d'acceptation distincte.

« ADOPTÉE »

09-04-273

**PIIA / 26 ET 28, RUE SAINT-LOUIS / RÉNOVATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE
SUITE À UN SINISTRE / ZONE H2-252 / CCU N° 09-03-21**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-21 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation intérieure et extérieure suite à un sinistre, le tout tel que montré aux plans n° 09008 préparés par la firme Dimension 3 en date du 25 février 2009.

« ADOPTÉE »

09-04-274

**PIIA / 349, BOULEVARD HARWOOD / NOUVELLE ENSEIGNE / ZONE C3-725 /
CCU N° 09-03-25**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-25 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont, depuis la recommandation du CCU, pris connaissance d'un projet modifié;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la demande de nouvelle enseigne, le tout tel que montré au plan n° 002-25032009 utilisant la couleur prédominante orange n° 9702-00 préparé par Enseignes Décor Néon en date du 25 mars 2009.

« ADOPTÉE »

09-04-275

**PIIA / 47, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / INSTALLATION DE PANNEAUX
/ ZONE C3-307 / CCU N° 09-03-26**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-26 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal refuse l'installation de deux (2) panneaux de 8 pieds sur 8 pieds, le tout tel que demandé par M^{me} Johanne Quane du restaurant La Cage aux Sports dans sa lettre datée du 25 février 2009.

« ADOPTÉE »

09-04-276 DÉROGATION MINEURE / 67, RUE ADÈLE / ZONE H1-532 / CCU N° 09-03-16

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Véronique Morin et M. Glen Acton en date du 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-16 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 mars 2009 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 67, rue Adèle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 67, rue Adèle, afin d'autoriser un agrandissement en décroché de 0,76 mètre alors que l'article 3.2.57.7 du Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion exige que deux (2) plans parallèles d'un bâtiment soient séparés l'un de l'autre par une distance d'au moins un (1) mètre.

« ADOPTÉE »

09-04-277 DÉROGATION MINEURE / 955, ROUTE HARWOOD / LOT 1 543 608 / ZONE I2-651 / CCU N° 09-03-22

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. René Ouellet en date du 20 février 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-03-22 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 mars 2009 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 955, route Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 1 543 608 du cadastre du Québec, sis au 955, route Harwood, afin d'autoriser une marge latérale de 1,64 mètre et un total des deux (2) marges latérales de 6,54 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone I2-651 du Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion exige une marge latérale de 5 mètres et un total des deux (2) marges latérales de 10 mètres.

« ADOPTÉE »

09-04-278 MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT / PHASES DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, entré en vigueur en octobre 2004, classe les espaces alors vacants à l'intérieur des périmètres d'urbanisation selon qu'ils soient à développer en phase 1, en phase 2 ou qu'il s'agisse d'espaces de réserve pour le développement au-delà de 2016;

CONSIDÉRANT que la ville de Vaudreuil-Dorion doit rendre son plan et ses règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement et que la MRC de Vaudreuil-Soulanges exerce un certain contrôle sur le développement en donnant son avis sur les règlements en relation avec les phases de développement prévues à son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que plusieurs des espaces vacants identifiés au schéma ont déjà été construits et que les phases de développement qui y sont prévues ne correspondent plus à la planification municipale pour l'extension de ses infrastructures urbaines;

CONSIDÉRANT que la ville de Vaudreuil-Dorion a commandé une étude visant à revoir les phases de développement en tenant compte du développement récent et des perspectives démographiques de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette étude recommande à la Ville de demander une modification au schéma d'aménagement révisé concernant les phases de développement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

DE mandater le Service d'urbanisme et de demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'entreprendre les travaux devant se conclure par l'adoption d'un règlement amendant le schéma d'aménagement révisé à l'égard des phases de développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation de la ville de Vaudreuil-Dorion et par l'adoption d'un règlement de concordance portant sur le même objet par la Ville.

« ADOPTÉE »

09-04-279 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1480-02 / RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

09-04-280 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1503-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1503 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS (2 760 000 \$) À CES FINS

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1503 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux millions sept cent soixante mille dollars (2 760 000 \$) à ces fins.

09-04-281 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-116 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE REVOIR LE DÉCOUPAGE EN ZONE AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DE LA PARTIE DE TERRITOIRE NON URBANISÉE SISE AU SUD DE LA VOIE FERRÉE DU CANADIEN PACIFIQUE ET À L'OUEST DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-116 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir le découpage en zone ainsi que les grilles des usages et normes de la partie de territoire non urbanisée sise au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest de l'avenue André-Chartrand »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 avril 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-04-282 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-116 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE REVOIR LE DÉCOUPAGE EN ZONE AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DE LA PARTIE DE TERRITOIRE NON URBANISÉE SISE AU SUD DE LA VOIE FERRÉE DU CANADIEN PACIFIQUE ET À L'OUEST DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir le découpage en zone ainsi que les grilles des usages et normes de la partie de territoire non urbanisée sise au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest de l'avenue André-Chartrand.

09-04-283 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-22 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N° 1270 AFIN DE REVOIR LES AIRES D'AFFECTATIONS DU TERRITOIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ENTRE LE CARREFOUR GIRATOIRE ET LA BRETELLE D'ACCÈS DE LA SORTIE 36 DE L'AUTOROUTE 40

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 2 mars 2009 un projet de règlement portant le n° 1270-22;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 avril 2009 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-22 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-22 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de revoir les aires d'affectations du territoire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le carrefour giratoire et la bretelle d'accès de la sortie 36 de l'autoroute 40 ».

« ADOPTÉE »

09-04-284 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1277-11 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 1277 AFIN DE REVOIR LES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT DU GROUPE 4 LOCALISÉ SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ENTRE LE CARREFOUR GIRATOIRE ET LA BRETELLE D'ACCÈS DE LA SORTIE 36 DE L'AUTOROUTE 40

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 2 mars 2009 un projet de règlement portant le n° 1277-11;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 avril 2009 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1277-11 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1277-11 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 afin de revoir les critères d'aménagement du groupe 4 localisé sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre le carrefour giratoire et la bretelle d'accès de la sortie 36 de l'autoroute 40 ».

« ADOPTÉE »

09-04-285 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1553 / ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS / PROPRIÉTÉ DES PÈRES DE SAINTE-CROIX / TERRAIN POUR CASERNE DE POMPIERS

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement d'emprunt pour un montant suffisant aux fins de l'acquisition de la propriété des Pères de Sainte-Croix (lots 2 437 653 et 1 676 430) ainsi que d'un terrain nécessaire pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

09-04-286 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Course « Défi Actif à vie » - Édition 2009 / Fermeture de rues
- Centre d'action bénévole L'Actuel / Installation d'une bannière
- Club Richelieu Dorion-Vaudreuil / Installation de panneaux publicitaires
- La Fondation de la Maison Trestler / Installation d'un chapiteau et d'une marquise / Espaces de stationnement supplémentaires

« ADOPTÉE »

09-04-287 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL / SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2009

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'action bénévole L'Actuel quant à la proclamation officielle de la « Semaine de l'action bénévole 2009 » du 19 au 25 avril 2009;

CONSIDÉRANT que de nombreux bénévoles offrent leurs services aux aînés ainsi qu'un soutien aux personnes et aux familles dans le besoin sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en valeur le travail de ces personnes qui donnent bénévolement de leur temps pour la réalisation de services essentiels à notre communauté;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal proclame officiellement la semaine du 19 au 25 avril 2009 « Semaine de l'action bénévole 2009 » sous le thème « UNE PASSION POUR L'ACTION ».

« ADOPTÉE »

09-04-288 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-04-289 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-04-290 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 25 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier